



Présents : G. BOUHIN, J. BOULCOURT, E. BOURIOT, V. BRUGHERA, D. CÔTE, I. CUENOT, D. DAYET, P. FUMEY, C. GARNIER, D. GARNIER, J.P GURTNER, O. MARLOT, N. PECOT, P. PREVALET, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, M. SPATARO, M. TOMASZEWSKI, S. VIEILLE, I. VINAI.

Excusés : D. CÔTE, M. DESTAING, C. MICHEL procuration respective à (M. SAULNIER, O. MARLOT, G. BOUHIN)

JP. GURTNER est désigné secrétaire de séance.

M. le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : Pouvoir de signature à Mme SIEVERT Nathalie pour 2 actes notariés.

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum est atteint.

Préalablement au conseil, les élus se sont réunis ce vendredi 5 juin 2026 de 18h à 20h afin d'échanger sur les projets du mandat et l'organisation retenue.

- Les conseillers se sont inscrits dans des commissions dites « de projet ». Le rôle de chaque commission consistera à étudier une thématique particulière et être force de proposition. Les projets sont ceux abordés lors de la campagne électorale. Exemples : la réfection du mur du cimetière, l'implantation de la ludothèque ou encore l'aménagement de la traversée de Labergement-du-Navois....
- L'ensemble des projets seront menés de front. Ainsi, en fonction des financements atteignables, le calendrier d'exécution pourra se voir modifié.

1. Vie de la commune

➤ Facturation CCA800 – Commune de LEVIER

Dans le cadre de l'opération de construction et de déconstruction du groupe scolaire Louis Pergaud, la commune de Levier a sollicité auprès de la Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800) le remboursement de certaines dépenses engagées lors de la création de l'accueil périscolaire pour un montant de 6996,42€ HT comprenant les réseaux et la participation au portail.

Lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire de la CCA 800 a invité la commune à reconsidérer sa position et à renoncer à la facturation des travaux identifiés ci-dessous. Cette demande s'appuie notamment sur le principe de mutualisation de la cour de l'école avec le service périscolaire communal, tel que prévu par la convention en vigueur.

Par ailleurs, la CCA 800 envisage de facturer à la commune les dépenses qu'elle a engagées pour l'aménagement des bureaux.

Après débat, le conseil municipal accepte de prendre en charge le portail dans sa totalité mais refacturera les réseaux et terrassement à destination de l'école comme le prévoit la délibération.

➤ Rétrocession de la pompe de relevage du lotissement du Ponant

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la demande de rétrocession à la commune de la pompe de relevage desservant le lotissement du Ponant. À la suite d'une consultation de l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (ADAT), il ressort que la mise en place d'une participation financière spécifique des riverains, destinée à couvrir les frais de fonctionnement, d'entretien et de renouvellement de cet équipement, ne serait pas conforme à la réglementation en vigueur.

Dans ces conditions, la reprise de cet ouvrage par la commune impliquerait une prise en charge intégrale de son exploitation, de son entretien et des éventuels travaux de réparation ou de remplacement par le budget communal, sans possibilité de répercuter ces coûts sur les seuls usagers concernés.

Au regard de ces éléments, et considérant les conséquences financières que cette reprise ferait peser sur l'ensemble de la collectivité, le conseil municipal émet un avis défavorable à la reprise de la pompe de relevage du lotissement du Ponant par la commune.

➤ Projet d'implantation commercial U

Le groupe Schiever a informé la commune du report de son projet d'investissement sur le territoire communal.

Dans ce contexte, le Maire a engagé de nouveaux échanges avec « Les Mousquetaires » afin d'examiner les perspectives de développement commercial sur la commune. L'enseigne s'est dite favorable à l'étude d'une éventuelle implantation sur un secteur situé entre le cimetière et le magasin U, sous réserve d'un accord de principe du Conseil municipal.

Après débat, le conseil souhaite que le maire se rapproche davantage du groupe Schiever afin de formaliser et de sécuriser le développement du magasin U.

➤ Gestion forestière communale

Dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion forestière unifié, intégrant les forêts de Levier et de Labergement-du-Navois, il est nécessaire d'engager au préalable une procédure d'extinction de la forêt sectionale de Levier.

La commune est accompagnée dans cette démarche par les Communes Forestières (COFOR), qui prévoit notamment la mise en œuvre d'une enquête publique conformément à la réglementation en vigueur.

Cette réflexion devra également prendre en compte la situation des parcelles appartenant au CCAS ainsi que l'organisation globale du foncier forestier communal.

Le Conseil Municipal a validé le principe de mutation de la forêt sectionale en forêt communale, la vente des parcelles 31 et 33 en sollicitant l'ONF afin d'en faire l'estimation et ne souhaite pas intégrer les parcelles du CCAS dans le futur plan de gestion.

➤ Entretien des terrains de foot

Afin d'optimiser l'entretien des terrains de sport tout en garantissant une qualité de tonte régulière, il est envisagé de mettre en place un système de tonte robotisée sur deux ou trois terrains.

Dans cette perspective, des devis ont été sollicités. Afin de compléter l'étude de ce projet, Christophe GARNIER et Philippe PRÉVALET se rendront au club de football de Valdahon, déjà équipé d'un système similaire, afin de recueillir un retour d'expérience sur son fonctionnement, son efficacité et les conditions de son utilisation.

Les éléments techniques et financiers ainsi recueillis permettront au Conseil Municipal de disposer de toutes les informations nécessaires avant de se prononcer sur la mise en œuvre de ce projet.

➤ Une 7ème classe verra le jour à l'école Louis Pergaud lors de la rentrée scolaire 2026-2027.

➤ **L'eau, notre bien commun.**

En alerte renforcée depuis quelques jours, la commune de LEVIER a de grande difficulté pour alimenter ses réservoirs et notamment celui de Granges-Maillot. Il est demandé à la population d'être vigilant et de respecter scrupuleusement les interdictions mises en place par l'arrêté préfectoral en vigueur. Dans ce contexte, la commune étudie la mise en place d'un groupement de commande de cuve de récupération des eaux de pluie afin de favoriser les économies et d'encourager les habitants à adopter des pratiques plus économes.

Cette démarche ouvre droit aux aides de l'Agence de l'Eau. La commune est alimentée par la nappe de l'Arlier, une ressource classée comme fragile et prioritaire par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Au-delà d'un simple achat groupé, le projet vise à accompagner les habitants dans une démarche globale de préservation de la ressource en eau et devra être complété par des actions de sensibilisation et de communication, ainsi que par la distribution de kits hydro économes. L'installation de ces équipements sur certains logements ou bâtiments pilotes pourrait également être envisagée afin d'évaluer concrètement les économies d'eau réalisées avant d'étendre l'opération à plus grande échelle.

2. Désignation d'un membre pour la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission principale d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et l'intercommunalité. Elle constitue également un espace de dialogue et de concertation entre les élus, contribuant ainsi à l'instauration d'une culture fiscale et financière partagée à l'échelle du territoire de la CCA 800. Chaque conseil municipal est appelé à délibérer afin de désigner un titulaire et un suppléant.

Une fois les membres désignés par l'ensemble des communes, le conseil communautaire pourra finaliser la création de la CLECT par une délibération actant sa mise en place ainsi que l'approbation de son règlement intérieur.

La conférence des maires de la CCA 800 propose que les maires des communes membres soient désignés pour siéger au sein de cette instance. Marc SAULNIER est donc désigné représentant titulaire et Nathalie SIEVERT suppléante.

Accord à l'unanimité

3. Convention d'occupation des anciens bureaux de la CCA 800 pour accueillir la ludothèque

Il est proposé d'accueillir la ludothèque dans les anciens bureaux de la CCA 800, situés au rez-de-chaussée de la mairie. Afin de formaliser cette occupation, il convient de conclure une convention définissant les droits et obligations respectifs de la commune et de la ludothèque. Cette convention précisera notamment les conditions d'utilisation des locaux ainsi que les obligations classiques incombant au bailleur et au preneur. Il est proposé de fixer un loyer mensuel de 500 €, auquel s'ajoutera le remboursement des charges liées à l'occupation des locaux.

Cette installation présente un caractère provisoire, dans l'attente de la réhabilitation du bâtiment Cassani ou de l'ancien bâtiment de l'ADDSEA, qui pourraient permettre à terme le relogement de la ludothèque.

La commune souhaite en effet récupérer à moyen terme les espaces situés au rez-de-chaussée de la mairie afin d'y transférer la salle du conseil municipal et la salle des mariages. Cette réorganisation permettrait d'améliorer l'accessibilité du bâtiment et de répondre aux contraintes réglementaires applicables aux établissements recevant du public.

Accord à l'unanimité

4. Convention d'occupation et de gestion du boulodrome par le Carreau Lévitien

Pour faciliter l'usage et la gestion du boulodrome, il est proposé de confier sa gestion à l'association **Le Carreau Lévitien**. À cet effet, une convention est établie afin de définir les modalités d'occupation et de fonctionnement du site.

Conclue pour une durée indéterminée, elle encadre les droits et obligations de chacune des parties afin de garantir une gestion claire et pérenne de l'équipement.

- La commune met gratuitement le boulodrome à disposition de l'association pour la pratique de la pétanque. En contrepartie, la commune portera le contrat d'électricité, dans le cadre de son dispositif d'autoconsommation collective, à hauteur de **1 600 € par an** et ne versera plus de subvention communale. Au-delà de ce montant, les consommations supplémentaires seront refacturées à l'association.
- En échange, **le Carreau Lévitien assurera la gestion du site**, l'entretien courant des locaux et l'organisation des mises à disposition selon les conditions suivantes :
 - gratuitement pour les écoles, collège et lycée de Levier ;
 - avec un forfait de 50 € par jour pour le Foyer de Vie Rousset, les opérations de remerciements des sponsors organisées par l'association ainsi que pour les services publics de la commune (Gendarmerie, Pompiers) ;
 - contre une cotisation appelée « carte adhérent journée », fixée à 2 € par personne et par jour d'utilisation, plafonnée à 30 € pour les associations de la commune de Levier ;
 - contre un « forfait journée » de 150 €, applicable notamment aux comités d'entreprise et autres manifestations similaires. Dans ce cadre, le Carreau Lévitien est tenu de solliciter systématiquement l'accord préalable de la commune avant toute mise à disposition des locaux au titre de ce forfait, afin d'en valider les conditions d'utilisation.

La convention précise enfin les obligations respectives des parties, les assurances, ainsi que les modalités de résiliation, afin de garantir une utilisation durable, équilibrée et partagée de cet équipement communal. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

5. Bail de chasse pour le territoire de la Fly avec l'ACCA de Labergement-du-Navois

À la suite d'une demande de l'ACCA de Labergement-du-Navois, la commune a étudié les conditions de mise à disposition du territoire de chasse de la Fly, jusqu'alors attribué à l'ACCA de Déservillers.

Il est proposé de conclure un nouveau bail de chasse portant sur l'ensemble des terrains communaux de l'ancienne commune de Labergement-du-Navois et ajoute les parcelles du domaine de la Fly, représentant une superficie totale de 70 ha 73 a 45 ca. Ce bail est établi pour une durée ferme d'un an à compter de sa signature.

- Un bail ne peut pas être contracté à titre gratuit. Il est donc proposé l'application d'un loyer de 100€ (au lieu de 550€ actuellement prélevé), en contrepartie de l'engagement de l'ACCA à assurer l'entretien de 5,26 km de cloisonnements forestiers, ainsi que de deux lignes supplémentaires situées sur les parcelles n°11 et n°12. Ces interventions participent à la gestion, à l'entretien et à la valorisation du massif forestier communal.
- Le bail définit également les conditions d'exploitation de la chasse et les obligations du locataire : entretien des équipements cynégétiques, entretien des lignes et limites, régulation des espèces classées nuisibles et transmission du calendrier des battues à la mairie. L'ACCA s'engage en outre à libérer le territoire de la Fly le dimanche après-midi en période de chasse, afin de préserver la tranquillité des autres usagers.
- La commune conserve la possibilité de réaliser des travaux forestiers et d'aménagement sur les parcelles concernées, sans indemnité, sauf en cas de réduction significative de la surface chassable. Les parkings de chasse existants ainsi que les voies forestières restent mis à disposition de l'association pour l'exercice de son activité.
- Le bail prévoit enfin les conditions de résiliation en cas de non-respect des engagements ou d'impossibilité d'exercer le droit de chasse, ainsi que l'interdiction de toute cession ou sous-location sans accord écrit préalable de la commune.

1 opposition, 2 abstentions (Pascale Fumey ne prend pas part au vote)

6. Travaux d'enfouissement des réseaux rue du Moutet et du Plane

Dans le cadre de la modernisation des équipements publics, la commune envisage la réalisation d'un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

Cette opération comprend également les travaux de rénovation de l'éclairage public ainsi que la mise en place des infrastructures de génie civil destinées aux réseaux de télécommunication, réalisés dans le même périmètre conformément à la convention de mandat.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces travaux est estimé à 345 600 € TTC. Après prise en compte des participations financières attendues, le reste à charge pour la commune est évalué à environ 203 200 € TTC. Ce projet contribuera à améliorer l'esthétique des espaces publics, à renforcer la qualité des réseaux et à préparer les infrastructures aux besoins futurs du territoire.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution.

7. Avenant marché de maîtrise d'œuvre concernant la mise en séparatif des réseaux

À la suite de l'attribution des marchés de travaux relatifs à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eau potable, il est nécessaire d'actualiser le montant prévisionnel des travaux afin de le porter à son coût définitif. Cette évolution entraîne une adaptation de la rémunération du maître d'œuvre, conformément aux dispositions du marché.

Le coût prévisionnel des travaux était initialement estimé à 1 326 000 € HT pour l'assainissement et 725 000 € HT pour le réseau d'eau potable. À l'issue de la consultation des entreprises, le coût définitif est désormais fixé à 1 599 000 € HT pour l'assainissement et 760 000 € HT pour l'eau potable. Cette évolution s'explique notamment par la modification du périmètre initialement choisi.

En conséquence, il est proposé de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin d'ajuster la rémunération du maître d'œuvre. Le montant de cet avenant s'élève à 7 492 € HT, réparti de la manière suivante :

- Assainissement : 6 737 € HT
- Eau potable : 755 € HT

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

8. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour les recettes issues des ventes de bois

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Cette prestation est gratuite.

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise le Maire à la signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Accord à l'unanimité

9. Admission en Non-Valeur de créances (ANV)

Le conseil municipal a procédé à l'admission en non-valeur de plusieurs créances devenues irrécouvrables, pour un montant total de 831,20 €. Ces créances correspondent soit à des situations de rétablissement personnel ou de clôture pour insuffisance d'actif, soit à des impayés de faible montant n'ayant pu être recouverts malgré les procédures engagées.

Cette décision permet de régulariser la comptabilité de la commune et de garantir une présentation fidèle et sincère de sa situation financière.

Accord à l'unanimité

10. Subvention exceptionnelle pour l'escrime

Le club quitte son local historique situé rue de Pontarlier pour s'installer au sein du site des Fauvettes.

À ce titre, il bénéficiera des dispositions prévues par la convention tripartite conclue entre les associations utilisatrices, le Centre des Fauvettes et la commune. Il est notamment rappelé que la commune prend en charge certaines dépenses liées au fonctionnement du site, dont les frais de chauffage.

Dans le cadre de cette installation, le club sollicite la commune pour financer l'acquisition de dix pistes démontables, pour un montant total d'environ 15 000 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cet équipement au club. En contrepartie, la subvention annuelle de fonctionnement de 1 300 €, jusqu'alors versée afin de contribuer aux charges du local privé situé rue de Pontarlier, ne sera plus attribuée pour la durée du mandat.

Accord à l'unanimité

11. Financement des travaux de mise en séparatif et de rénovation du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a engagé un important programme de travaux visant à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et à la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable. Ces investissements répondent à des enjeux environnementaux majeurs, au respect de la réglementation en vigueur ainsi qu'à la nécessité de limiter d'éventuelles pénalités financières qui seraient, à terme, supportées par les usagers.

Une première tranche de travaux, concernant les rues de la Nue, de la Gare et de l'Église, a été réalisée et financée sur les fonds propres de la commune.

La deuxième tranche, actuellement en cours de réalisation, concerne les rues de Salins, de la Douet et de Chapelle d'Huin. Elle sera suivie d'une troisième tranche qui comprendra notamment les travaux du hameau de Labergement-du-Navois.

Le coût total de la deuxième tranche est estimé à environ 2 000 000 € HT. Malgré l'obtention de subventions, il est nécessaire de recourir à l'emprunt afin d'assurer son financement. Il est ainsi proposé de contracter un premier emprunt d'un montant de 800 000 €, réparti entre les budgets des services de l'assainissement et de l'eau potable.

Le recours à l'emprunt présente un double intérêt :

- permettre la réalisation rapide d'un volume important de travaux afin de répondre aux besoins du territoire, notamment l'alimentation de la future station d'épuration de Levier ;
- lisser la charge financière sur une longue période et permettre, le cas échéant, le transfert futur de cette dette à la collectivité compétence correspondante. Le financement est ainsi supporté par les usagers des services concernés et non par l'ensemble des contribuables.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires et présentation de l'analyse des offres aux membres du Conseil municipal, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole, pour un montant de 800 000 € sur une durée de 18 ans au taux de 3.70 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la souscription d'un emprunt de 800 000 € destiné au financement des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable auprès du CA.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion de ce contrat de prêt et à son exécution.

12. Emploi d'été

Afin de renforcer les services techniques durant la période estivale et d'assurer la continuité du service public pendant les congés des agents, il est proposé de créer deux emplois saisonniers destinés aux jeunes de la commune. Ce dispositif permettra de recruter, selon les besoins, un jeune à temps plein pour le mois de juillet et un à temps plein pour août, afin de participer aux différentes missions des services techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ces recrutements.

13. Pouvoir

Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de délibérer pour donner pouvoir à Mme Nathalie SIEVERT pour le représenter et pour signer 2 actes notariés en son absence. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à donner pouvoir à Nathalie SIEVERT pour signer ces 2 actes.

14. Questions diverses

- David DAYET a demandé que l'éclairage public de nuit soit remis en fonction le week-end. Marc SAULNIER indique qu'une étude est en cours via un prestataire pour permettre le déclenchement de l'éclairage public à distance lors des manifestations.
- David DAYET a demandé qu'il soit fait un bicouche sur le chemin du Touillon. Marc SAULNIER va communiquer le devis déjà établi par la société Roger Martin au conseil pour avis.
- Vanessa BRUGHERA évoque une problématique entre deux voisins de Labergement du Navois. A cette occasion, le maire a transmis à l'ensemble des conseillers les coordonnées du conciliateur.

- Emmanuel BOURIOT s'interroge sur le devenir des obus qui figuraient auparavant autour du monument aux morts. Nathalie SIEVERT rappelle que, lors du précédent mandat, le choix avait été fait de ne pas conserver ces éléments dans le cadre du réaménagement du monument aux morts, afin de moderniser l'ensemble et de mieux l'intégrer au nouvel aménagement de l'espace public. Elle précise que les obus ont alors été remis à l'association patrimoine d'insertion « Api25 ».
- Emmanuel BOURIOT attire l'attention du conseil municipal sur le manque d'entretien constaté dans certaines rues de la commune, notamment en matière de désherbage. Monsieur le Maire indique que le renfort des agents recrutés dans le cadre des emplois d'été permettra d'engager prochainement une campagne de désherbage et de nettoyage des rues. Il précise également que la balayeuse, immobilisée à la suite d'un accident, est désormais en service.
- Philippe PREVALET souhaite la réalisation d'un enrobé et de trottoirs sur une portion de la rue de Chapelle d'Huin de l'église à la rue des praires. La majorité du conseil estime que cette intervention ne constitue pas une priorité au vu des nombreux investissements planifiés.
- Guillaume BOUHIN va étudier la possibilité de mettre en place des portiques sur le parking du terrain de foot.
- Colis des anciens : il est rappelé que le colis des anciens est distribué à partir de 76 ans. Au vu de la demande de certains « jeunes » bénéficiaires de ne pas recevoir de colis et du nombre croissant de bénéficiaires, il a été décidé de remonter l'âge du colis à 80 ans et de faire supporter la charge à la commune et non plus au CCAS. Cette évolution s'appliquera uniquement aux nouveaux bénéficiaires. Les habitants actuellement âgés de 77, 78 et 79 ans, qui bénéficient déjà de cette attention, continueront à recevoir leur colis. Le CCAS étudie la mise en place d'un repas de Noël pour les personnes isolées.
- Jean-Pierre GURTNER demande s'il est possible d'installer un panneau d'affichage d'informations sur Labergement-du-Navois. Olivier MARLOT propose de mettre en place une application de type « panneau Pocket », moins onéreuse et plus efficace. Une réflexion est lancée.
- Entre l'intrusion des chats chez les habitants et les dégâts causés sur la faune, la prolifération des chats sur la commune devient un vrai problème. Il est rappelé que les personnes qui nourrissent régulièrement des chats en deviennent responsables et doivent veiller à ce que cette situation ne contribue pas à leur prolifération. Par ailleurs, les propriétaires de chats sont invités à faire stériliser leurs animaux lorsqu'ils ne sont pas maintenus à leur domicile ou qu'ils sont susceptibles de circuler librement. Cette démarche constitue un moyen efficace de limiter les naissances non désirées, de préserver la tranquillité du voisinage et de protéger la biodiversité.

**DON DU
SANG**



**Mercredi 29 juillet
de 16h à 19h
(sur rendez-vous)**

Salle socio-culturelle

BANQUET DES CLASSES EN 6 ET 1

Le banquet des classes
aura lieu le
samedi 21 novembre 2026.

Repas du midi : 50€
Repas du soir : 15€

Inscription impérative
avant le 15 septembre
auprès de Camille MAGNET

Contact : 06.81.26.31.77
ou magnetcamille@gmail.com

**L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE
100% GRATUIT**

Au sein de France Services Levier et Val-d'Uise
10 place Bugnet 25270 LEVIER
03.81.49.51.51
franceservices@cca800.fr

Découverte et création
d'une adresse mail

Divertissement
(jeux, presse, météo, ...)

Securité sur internet

Les moyens de
communication

Démarches
administratives

ardoiz

Vous désirez vous former au numérique en toute simplicité ?
Une formation animée par vos agents France Services, et une tablette mise à
disposition GRATUITEMENT durant TOUTE LA DUREE de la formation, pendant
5 semaines, même à votre domicile.

Intéressé ? Contactez nous !

LES LUNDIS DE 2014-2015
DU 15/09 AU 10/10/26

France Services
Levier et Val-d'Uise

Le Doubs
Le Département

BAL des POMPIERS

13 JUILLET 2026

DÉBUT À 18H à la caserne

RESTAURATION Sur place

RETRAITE AUX FLAMBEAUX
ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE LEVIER
RDV : 21H00
DÉPART DE L'ÉGLISE DE LEVIER : 21H30

FEU D'ARTIFICE
22H30

AVEC DJ ALEX

BAL Populaire

ORGANISÉE PAR LES **SAPEURS-POMPIERS DE LEVIER**

www.levier.fr

SOIRÉE FILM

[AU MUSÉE DU CHEVAL COMTOIS ET DE LA FORÊT - LEVIER]

15 JUILLET 2026 20H00
4 AOÛT 2026 20H00

THÈME : HISTOIRE DE LEVIER D'APRÈS LES ARCHIVES MUNICIPALES DE 1969 À 2000 - REDIFFUSION CART BROUMET

3 € / personne

Musée du Cheval et de la forêt
Place Bugnet - 25270 LEVIER
03 81 38 27 50
museeducheval@cca800.fr

Vendredi 17 juillet 2026

Fête du Musée du Cheval Comtois et de la Forêt

A partir de 17h00

- Démonstrations équestres**
Initiation à la voltige
BALADE EN CALECHE
- Marché de producteurs et artisans**
Mini ferme
JEUX EN BOIS
- Buvette**
Petite restauration
Repas poulet rôti, pommes grenailles, fromage, dessert 18 € sur réservation conseillée

Musée du Cheval
Place Bugnet - 25270 LEVIER
museeduchevalcca800.fr



EGLISE DE LEVIER

DIMANCHE 19 juillet 2026
17 heures

FLûTE ET ORGUE

Thierry BELLENOUE, flûte traversière
Marie-Claude BLENY, orgue

Oeuvres de Haendel, Telemann, Bach, Burgmüller, Chopin, Reichert, Swendsen, Vienne

PARTICIPATION LIBRE

ANIMATIONS ENFANT

SAISON 2026

MOIS	DATE	HEURE	ACTIVITÉ
JUILLET	07/07	14H30	Tissage végétal
	16/07	14H30	Lanterne en fleurs pressées
	21/07	14H30	Cadre végétal
	28/07	14H30	Dessin et poésie
AOÛT	04/08	14H30	Land Art
	11/08	14H30	Décoration sac tot bag
	18/08	14H30	Mosaïque de bois
OCTOBRE	21/10	14H30	Hôtel à insectes
	28/10	14H30	Jeux au musée

4 € / ENFANT / ATELIER

Renseignements et réservation : Musée cheval comtois et forêt
Place Bugnet - 25270 LEVIER
03 81 89 58 74 - museeducheval@cca800.fr

EGLISE DE LEVIER

Dimanche 2 août 2026
17 H

ORGUE ET TROMPETTE

Jean-Paul FERREIRA, orgue
Hubert VALENTE, trompette

Scarlatti, Haendel, Martini, Morricone, Maalouf, Zimmer

Participation libre



Le **Camping de la Forêt** propose plusieurs animations durant tout l'été. N'hésitez pas à consulter leur page Facebook ou leur site internet.

Le jeudi soir retrouvez les « Musicales de la Forêt », lancement de la soirée à 19h et début des concerts à 20h

- 9 juillet : FreeSons (pop/rock)
- 16 juillet : Greasy Lumberjacks (soirée année 80)
- 23 juillet : Castor & Pollux (électro et afro house)
- 30 juillet : Route 71 (pop/rock)
- 6 août : Rock Machine (pop/rock)
- 13 août : Gilles PETITJEAN (pop/rock)
- 20 août : Celkeys (pop/rock)



LE TRI + FACILE

BULLETIN

